

DÉLIBÉRATION N°2025-54

*Vu le Code de l'Éducation ;*

*Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;*

*Vu le Code de l'éducation, notamment son article R. 719-64 modifié par décret du 02 décembre 2024 ;*

<b>Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :</b>	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	31
<b>Membres présents ayant voix délibérative :</b>	22
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	4
<b>Quorum :</b>	16

Considérant qu'il appartient au conseil d'administration de se prononcer sur les grandes orientations budgétaires, le conseil d'administration de l'EPE a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Les grandes orientations budgétaires telles que décrites dans la lettre de cadrage du président de l'université annexée à la présente délibération sont approuvées.

Fait à Nîmes le 23 septembre 2025

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG



# LETTRE D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026



## Préambule

La lettre d'orientation budgétaire (LOB) pour l'année à venir marque le début du processus d'élaboration du budget initial de Nîmes Université en tant qu'établissement Public Expérimental qui sera approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2025.

La LOB donne les grandes orientations en termes de choix budgétaires et financiers de l'université et constitue un des outils de pilotage essentiels pour ses instances de gouvernance. La LOB permet notamment une mise en perspective lors de l'examen du budget primitif et des budgets rectificatifs par les instances concernées.

Fruit d'un débat mené au sein de l'équipe de gouvernance, cette lettre constitue une étape clé de la vie institutionnelle de notre université et de notre site en impliquant les établissements dits composantes et associés.

L'élaboration du budget 2026 de Nîmes université s'effectue dans le cadre de l'organisation des compétences et des procédures décrites dans ses statuts notamment les articles 2.2, 8, 12 et 14 et dans son règlement intérieur notamment les articles 13 et 16.

Nous rappelons que chaque établissement-composante dispose d'une personnalité morale propre et conserve à ce titre une pleine autonomie budgétaire. Toutefois, il doit veiller à respecter les orientations stratégiques ainsi que les orientations budgétaires contenues dans cette lettre.

## **1. Introduction**

L'année 2026 marquera une étape décisive dans la trajectoire de Nîmes Université. Première année pleine de mise en œuvre de son statut d'Établissement Public Expérimental (EPE), elle s'inscrit dans une dynamique de consolidation institutionnelle, de diversification des ressources et d'affirmation des ambitions académiques, scientifiques et territoriales.

La présente lettre d'orientation budgétaire constitue le cadre stratégique dans lequel s'élaboreront les budgets prévisionnels des établissements-composantes et des services de l'université. Elle définit les grandes priorités de l'année à venir, oriente l'affectation des moyens et rappelle les principes de rigueur et de responsabilité collective qui doivent guider nos choix. Conformément aux statuts et au règlement intérieur de l'établissement, les établissements-composantes, tout en conservant leur autonomie budgétaire, veilleront à élaborer leurs projets financiers en cohérence avec ces orientations, afin de garantir l'unité et la cohésion du projet universitaire.

## **2. Un contexte économique international et national toujours contraint**

L'élaboration du budget 2026 intervient dans un environnement marqué par de fortes incertitudes économiques et budgétaires. Les effets de la crise mondiale survenue entre 2021 et 2025 se font encore sentir sur les marchés de l'énergie et des matières premières, générant une hausse durable des charges de fonctionnement, en particulier pour les fluides dont les coûts ont connu une progression constante au cours des dernières années, passant de 295K€ en 2021 à 630K€ en 2025, soit + 335K€ ou +114%.

À cela s'ajoutent les incertitudes liées à la politique gouvernementale en matière d'accompagnement financier des établissements d'enseignement supérieur. Les dispositifs actuels ne compensent pas intégralement les effets de la progression mécanique de la masse salariale, qu'il s'agisse des revalorisations du point d'indice de la fonction publique, des mesures indemnitaires ponctuelles telles que la prime de pouvoir d'achat, ou encore de la suppression du financement du glissement vieillesse technicité. Par ailleurs, l'application de la Loi de Programmation de la Recherche, bien que porteuse d'opportunités scientifiques, n'a pas été accompagnée des compensations financières nécessaires pour couvrir l'ensemble de ses implications.

Ces contraintes financières s'ajoutent aux charges nouvelles imposées par la généralisation de la mutuelle pour les contractuels, par la prise en compte du CAS pension et par l'augmentation des plafonds de masse salariale sur ressources propres. Dans un tel contexte, la préparation du budget 2026 doit conjuguer ambition et prudence, en veillant à garantir la soutenabilité des choix opérés.

### **3. Un contexte financier interne extrêmement contraint**

La situation interne de Nîmes Université accentue encore ces tensions. En effet, l'établissement demeure, parmi les universités pluridisciplinaires hors santé, l'un des plus faiblement dotés de métropole. Cette sous-dotation structurelle se traduit par un déficit annuel de subvention pour charges de service public estimé entre 17 et 18 millions d'euros, selon les comparaisons établies avec des établissements similaires.

Cette réalité limite notre capacité d'investissement et accroît la dépendance de l'université à l'égard des financements compétitifs et des ressources propres. Elle impose d'autant plus une gestion rigoureuse, un effort accru de mobilisation de nouvelles recettes et une coordination renforcée entre l'établissement et ses composantes.

### **4. Une dynamique à entretenir**

Dans ce contexte, l'année 2026 doit néanmoins être envisagée comme une année d'élan et de consolidation. L'expérimentation EPE ouvre un champ d'opportunités inédites qui doivent être pleinement exploitées pour transformer en profondeur le fonctionnement de notre université, renforcer sa capacité d'innovation et affirmer son rôle dans les territoires comme sur la scène nationale et internationale.

**La consolidation de l'EPE** constitue un premier axe majeur. L'année 2026 doit permettre de conforter le nouveau mode de collaboration instauré avec les établissements composantes et associés, dans une logique de coopération, de mutualisation et de cohésion de site. Cette période doit également être l'occasion d'approfondir les premières actions communes engagées dans les domaines de la formation, de la recherche, de l'international, de la communication et de la vie étudiante. Elle devra en parallèle permettre de tisser des bases administratives et financières du nouvel établissement, par une adaptation de l'organisation, une structuration renforcée des services et la recherche d'une stratégie commune de formation continue des personnels.

**La recherche, la formation et l'innovation pédagogique** constitueront un deuxième axe structurant.

Le projet GARDENER continuera de servir de levier principal pour renforcer l'excellence scientifique, grâce à l'appui transversal de l'Institut IRIS, au développement d'une politique doctorale ambitieuse et à une valorisation accrue des résultats de recherche.

L'offre de formation devra évoluer pour mieux répondre aux besoins des territoires et des étudiants : développement du continuum bac+2/bac+3 avec les lycées, création de nouveaux master (STAPS, IA, vieillissement), co-construction de parcours avec les établissements membres, promotion de l'apprentissage et réponse aux appels à projets régionaux.

Sur le plan pédagogique, l'université devra anticiper la fin du financement du projet DemoES, prévue en juin 2026, en élaborant un modèle économique pérenne pour maintenir les activités du service SNAP. Ce défi devra s'accompagner d'un

investissement accru dans les usages numériques, l'intelligence artificielle et les technologies immersives, afin de positionner Nîmes Université comme un acteur différenciant dans l'écosystème de l'enseignement supérieur.

**La qualité de vie étudiante** et l'accompagnement des publics représenteront un troisième axe prioritaire.

L'université poursuivra la transformation du Service de Santé Étudiante en Centre de soins, afin de garantir un accès renforcé aux services médicaux et de répondre aux besoins croissants des étudiants.

Les actions de lutte contre la précarité, qu'elle soit alimentaire, hygiénique ou liée au logement, resteront au cœur de nos préoccupations, en partenariat avec le Crous et les collectivités.

Le développement de nouveaux locaux de vie étudiante, l'enrichissement de l'offre culturelle et sportive et la mise en œuvre d'une politique résolue en faveur de la diversité, de l'inclusion et de la lutte contre toutes les discriminations contribueront à faire de Nîmes Université un espace d'études et de vie ouvert, accueillant et responsable.

**Le développement immobilier** et la transition écologique constitueront un quatrième axe.

La livraison du site Hoche 2 et la réhabilitation-extension de la bibliothèque universitaire viendront renforcer l'attractivité des campus et améliorer les conditions de travail et d'étude. Il conviendra également de veiller à conserver les surfaces actuelles afin de préserver des conditions d'études et de travail optimales.

Parallèlement, la formalisation du schéma directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale, accompagnée d'actions concrètes telles que l'installation de panneaux photovoltaïques, la promotion des mobilités douces ou encore l'obtention de labels environnementaux, permettront d'ancrer durablement la transition écologique dans le fonctionnement de l'établissement.

**Enfin, le rayonnement territorial et international** constituera un cinquième axe essentiel. Dans le Gard et les départements voisins, Nîmes Université renforcera sa présence en menant des études de besoins dans les territoires de Mende, Alès et Le Vigan, en partenariat avec les collectivités, pour développer progressivement une offre de formation adaptée. Le soutien aux campus connectés continuera d'assurer une équité territoriale dans l'accès à l'enseignement supérieur. Sur le plan international, l'université développera ses coopérations européennes et s'appuiera sur les réseaux de l'EPE afin de renforcer son attractivité et de conforter son positionnement comme acteur académique et scientifique reconnu, à la fois ancré dans son territoire et ouvert sur le monde.

## **5. Conclusion**

L'année 2026 s'annonce comme une étape charnière pour Nîmes Université. Elle doit permettre de conjuguer rigueur et ambition, de transformer les contraintes en leviers et de consolider le statut d'Établissement Public Expérimental comme un outil au service de la réussite collective.

La stratégie budgétaire que nous proposons repose sur une gestion anticipatrice et responsable des ressources, sur la mobilisation croissante de financements compétitifs et de ressources propres, et sur la fédération des énergies de nos équipes, de nos partenaires et de nos territoires.

À travers cette lettre d'orientation budgétaire, Nîmes Université affirme sa volonté de se positionner comme un établissement exemplaire, soucieux de l'excellence académique et scientifique, attentif à la réussite et au bien-être de ses étudiants, engagé dans la transition écologique et reconnu pour son ancrage territorial autant que pour son rayonnement international.